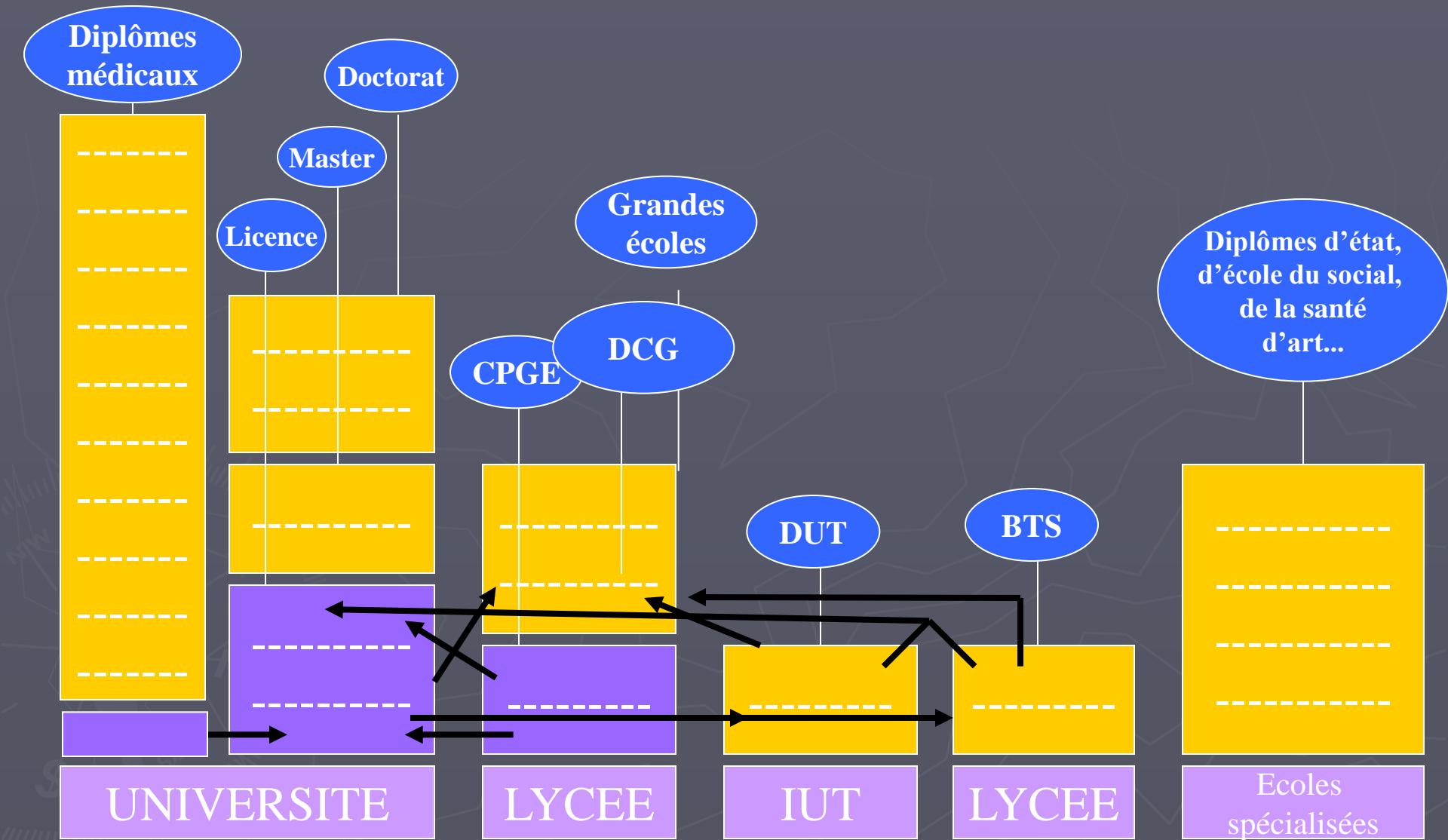


Après le bac 2017

Les études après le bac



Présentation du portail unique pour les admissions post-bac

2017

www.admission-postbac.fr

**Le passage par le portail
est OBLIGATOIRE :
Pour faire **acte de candidature**
aux formations suivantes**

- Les Licences (1ère année en université)
- Les 1ères années d' études de santé (PACES = L1 Santé)
- Les CPGE (et CUPGE et CPES)
- La plupart des formations d'ingénieurs
- Les DUT (IUT)
- Les DCG
- Les BTS et BTSA des lycées publics et privés sous contrat
- Les DMA
- Les DTS
- Les MANH (classe de mise à niveau en hôtellerie)
- Les MANAA (classe de mise à niveau en arts appliqués)
- Les Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture
- Certaines écoles de commerce et écoles d' art
- Certaines formations par Alternance
- Les préparations aux écoles paramédicales et sociales
- Les IFMEM (instituts de formation des manipulateurs en électroradiologie médicale)

Formations hors portail !!!

LES ÉCOLES SPÉCIALISÉES

- Les écoles paramédicales, sociales,
- certaines écoles d'art,

les écoles privées dans certains domaines

(Infographie, communication...)

LES GRANDES ÉCOLES

- quelques écoles d'ingénieurs
- certaines écoles de commerce
- les instituts d'études politiques.

ATTENTION !

pour faire acte de candidature à ces formations s'adresser directement aux écoles choisies. Pour certaines, la procédure démarre dès **octobre**.

Avant l'inscription vous devez

avoir une adresse électronique

...et pas trop fantaisiste ! Attention aussi au message de votre répondeur téléphonique.

Sur cette boîte mail, vous recevrez tout au long de l'année des messages

@pour vous aider dans vos démarches (exemple : rappel des dates importantes),

@pour vous avertir en cas d'incohérence sur un de vos dossiers de candidature.

Tout changement d'adresse doit être reporté sur votre dossier APB

Pour constituer votre dossier, vous avez besoin :

avant l'inscription

De votre n° INE

Votre « identifiant national élève » est indiqué sur le relevé de notes aux épreuves anticipées de 1ère ou donné par votre établissement. Dès que vous l'aurez renseigné avec votre date de naissance, la procédure APB vous reconnaît et « pré-remplit » votre dossier.

au moment de saisir vos candidatures

vos bulletins de 1ère et terminale ?

Votre établissement enregistre vos notes automatiquement dans votre dossier APB mais **vous pouvez avoir à les compléter**.

PROCÉDURE D'ADMISSION

20 janvier
OUVERTURE
DE LA PROCÉDURE

QUATRE GRANDES
ÉTAPES
à ne pas manquer !

Calendrier

PREMIÈRE ÉTAPE

Dépôt des candidatures sur le portail

du 20 janvier jusqu'au 20 mars 2017 :

Conserver Identifiant et Code confidentiel

TROISIÈME ÉTAPE

Propositions d'admission et réponses des candidats

à partir du 8 juin 2017

Phase 1 : 8 juin 2017, 14h

Phase 2 : 26 juin 2017, 14h

Phase 3 : 14 juillet 2017, 14h

délai de réponse 5 jours!!!

DEUXIÈME ÉTAPE

Constitution et envoi des dossiers de candidatures

jusqu'au 2 avril 2017

Possibilité de changer l'ordre des vœux

jusqu'au 31 mai 2017

QUATRIÈME ÉTAPE

Inscriptions

Calendrier variable suivant les établissements

ou
procédure complémentaire sur places vacantes

À partir du 27 juin...
jusqu' au 25 septembre 2017

Quelques précisions sur la phase de réponse

« oui définitif »

= j'accepte cette proposition. **Aucune autre proposition ne me sera faite.**

« oui mais »

= j'accepte la proposition pour l'instant mais **je maintiens ma candidature pour mes vœux mieux placés en attente**

« non mais »

= je refuse cette proposition mais je maintiens ma candidature pour mes vœux mieux placés en attente

« démission générale »

= je ne veux plus être candidat à aucune formation

tant que vous ne répondez pas « oui définitif », vous devez vous connecter à la phase d'admission suivante

Nous sommes le 8 juin, vous consultez les résultats de la première phase d'admission :

Exemples

1^{er} vœu DUT X établissement X
formation proposée = dossier retenu par l'établissement

2^{ème} vœu BTS Z établissement W
démission car vœu 1 proposé

3^{ème} vœu BTS Y établissement X
démission car vœu 1 proposé

Dans ce cas, si vous dites « j'ai reçu une proposition d'admission sur mon 1^{er} vœu mais finalement, je préfère mon 2^{ème} vœu », il sera trop tard ☹

1^{er} vœu CPGE X établissement X
Refusé par l'établissement = dossier non classé par l'établissement

2^{ème} vœu CPGE X établissement Y
En attente = dossier classé par l'établissement

3^{ème} vœu Licence Y établissement X
Formation proposée = dossier retenu par l'établissement

4^{ème} vœu formation d'ingénieurs W
démission car vœu 3 proposé

Ici, vous pouvez décider de participer à la prochaine phase d'admission puisque vous êtes en attente sur l'un de vos vœux

Procédure complémentaire (sur les places vacantes) à partir du 27 juin 2017...

- ▶ **J'ai oublié** de me porter candidat(e) avant le 20 mars
- ▶ **Je n'ai eu aucune proposition d'admission** sur mes candidatures
- ▶ **Je peux être candidat(e) sur des formations où il reste des places**

Saisie des vœux et ordre de préférence

- **24 vœux** au maximum dont **12** par type de formation
 - ✓ 1 demande = une demande de formation dans 1 établissement
- Ordre des vœux **uniquement** en fonction des préférences

S' informer sur le site admission-postbac

- ▶ Sur les formations supérieures :
Rubrique « **présentation des formations** »
- ▶ Sur les procédures :
« **le guide du candidat** » à télécharger

C'EST QUOI ?

POUR QUI ?

QUAND ?

COMMENT ?

LES FORMATIONS

LE GUIDE DU CANDIDAT

CONTACT

Les horaires indiqués sont ceux de France métropolitaine (GMT+1).

Page d'accueil



C'EST QUOI ?

A quoi sert le portail
Admission Post Bac ?



POUR QUI ?

Qui est concerné par
Admission Post Bac ?



À PARTIR DU 20 JANVIER



M'inscrire



Accéder à mon
dossier

ADMISSION POST BAC EN 6 ÉTAPES

1

Du 20 Janvier au 20 Mars 18H
Inscription, saisie des vœux

2

Le 02 Avril
Date limite de confirmation des vœux et
d'envoi des dossiers-papier

3

Du 03 Mai au 06 Mai
Vérification de la réception des
dossiers-papier

APB : LES NOUVEAUTES

- ▶ 2 établissements de l'académie de Reims intègrent la procédure : **le CFA Pasteur et l'institut de formation de manipulateurs en électroradiologie médicale** (au même titre que l'ensemble des IFMEM de France) ;
- ▶ **tous les dossiers seront électroniques.** Par conséquent, il n'y aura aucun envoi par la poste à effectuer. Par contre, tant que le dossier sera incomplet ou qu'il affichera une incohérence, vous ne pourrez pas le confirmer ;

L'application APB

- en cas justement de « pièces » manquantes (certaines formations demandent une lettre de motivation, un CV) ou d'incohérence (souvent relative à la scolarité, aux bulletins), vous serez prévenu par un mail envoyé à votre adresse, une alerte sur votre dossier APB mais aussi, à la condition d'avoir téléchargé **l'application APB, une alerte sur les smartphones** ;

Le cas particulier des formations par apprentissage

La liste des vœux en apprentissage est distincte de la liste des vœux des formations à temps plein (sous statut scolaire).

Vous pouvez être en attente sur un vœu en apprentissage dès le 20 janvier mais être **en recherche de contrat**, et recevoir lors d'une phase d'admission en juin ou juillet, une proposition d'admission sur l'un de vos vœux à temps plein.

Tant que vous n'avez pas trouvé une entreprise pour votre apprentissage, vous avez la possibilité d'accepter la proposition à temps plein jusqu'à la fermeture de la procédure APB.

**Possibilité de répondre
jusqu'au 25 septembre**

Les ressources du CDI

Collection ONISEP

- ▶ Après le Bac édition 2017
- ▶ Les parcours par secteurs professionnels
- ▶ Le guide des écoles d'ingénieurs
- ▶ Le guide des écoles de commerces
- ▶ Le guide des Classes Préparatoires
- ▶ Après le bac ES, S, STMG, bac pro

les ressources web

► www.onisep.fr

- Onisep TV: vidéos et témoignages de professionnels et d'étudiants
- Ma voie économique / littéraire / scientifique

Portes-ouvertes 2017

Châlons-en-Champagne

- ▶ Lycée Oehmichen samedi 4 février 2017 de 9h à 13h
- ▶ Lycée Talon samedi 4 mars de 9h à 13h
Pour les questions sur l'alternance, prendre contact avec Mme Duc, chef de travaux
- ▶ IUT Châlons samedi 4 février 2017 de 9h30 à 17h
- ▶ CFA interpro : samedi 18 mars 2017 de 10h à 17h

Portes-ouvertes 2017

Reims

- ♦ CPGE Reims mercredi 1er février 2017 (13h30-17h00)
- ♦ URCA (université Reims) samedi 4 février 2017
- ♦ IUT Reims samedi 4 février 2017
- ♦ ESAD (école supérieur d'art et de design) de Reims vendredi 3 et samedi 4 février 2017
- ♦ NEOMA (site de Reims) samedi 28 janvier 2017
- ♦ MANAA (arts appliqués) lycée Chagall samedi 11 mars 2017
- ♦ IIT-BTP et ESI Reims (écoles d'ingénieur) samedi 4 février 2017
- ♦ Ecole d'informatique : Groupe EXIA-CESI Samedi 21 janvier de 10h à 17h

Un jour à l'université

Inscription du 23 janvier au 29 janvier
2017 sur le site internet de l'université de
Reims

www.univ-reims.fr/unjouralafac

Les cours auront lieu la semaine du 13 au
17 février 2017 (vacances)

En cas de question, vous pouvez les
contacter:

unjouraluniversite@univ-reims.fr

Pour demander : une BOURSE et/ou un LOGEMENT

**Le D.S.E Dossier Social Etudiant
Assistante sociale au lycée :
Mme VENANCIO**

- Un seul dossier sur Internet

www.crous-reims.fr

A partir du 15 janvier 2017

Mme Huyghe

Conseillère d'Orientation Psychologue

- ▶ Mardi de 10h30 à 12h00 et de 13h à 17h00
- ▶ Jeudi matin de 9h00 à 12h00
- ▶ Vendredi après-midi de 13h30 à 17h
- ▶ Au CIO le matin et l'après midi sur RV
220 avenue du général Sarrail
51 000 Châlons-en-Champagne
☎ : 03.26.26.97.10

Permanences pendant les vacances de février